



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 155-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.205

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Blatti (Oberwil i. S., UDF) (porte-parole)
Matti (Zweisimmen, Le Centre)
Schär (Schönried, PLR)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Préserver l'infrastructure décentralisée pour la formation des sapeurs-pompiers et de la protection civile

Le Conseil-exécutif est chargé de maintenir les sites de formation de la protection civile et des sapeurs-pompiers dans les régions.

Développement :

Il est important de maintenir le lien régional : dans le canton de Berne, la grande majorité des sapeuses-pompiers et sapeurs-pompiers et des organisations de protection civile ainsi que des organes de conduite régionaux et cantonaux fonctionnent selon le principe de milice. L'ancrage et le soutien de la population ainsi que des employeuses et employeurs en ce qui concerne le système de milice doivent être maintenus sur le long terme.

Pour les personnes en formation, la longueur du trajet jusqu'à un lieu de formation central peut être une raison de ne plus assumer de tâches publiques. L'ancrage dans la population repose sur le système de milice et la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle. Une formation dispensée dans la région contribue également à la création de valeur régionale et au développement durable.

Si le maintien d'une structure centralisée se justifie tout à fait pour les formations qui nécessitent des infrastructures spéciales et coûteuses, la formation de base et les cours de répétition doivent être dispensés sur place, dans les régions.

Motivation de l'urgence : afin que la décision du Grand Conseil soit disponible à temps pour la planification de l'AIB, il est important de débattre de cet objet lors de la session de décembre 2023.

Destinataire

– Grand Conseil